

## COMMUNE D'ORSAY

### ARRETE N°23-307

#### **Arrêté portant interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes rue du Fond du Guichet suite à un effondrement de la voirie**

**Le Maire de la commune d'Orsay,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-28 et L 2212-2,

**Considérant** l'effondrement de la voirie de la rue du Fond du Guichet suite à des travaux d'assainissement,

**Considérant** que l'état de de la voirie ne permet pas la circulation des véhicules de plus de 3, 5 tonnes,

**Arrête :**

**Article 1** – A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, abroge l'arrêté n° 23-291 portant fermeture de la rue du Fond du Guichet.

**Article 2** – A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite rue du Fond du Guichet.

**Article 3** - Une signalisation adaptée sera mis en place.

**Article 4** - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Article 5** - Les personnes chargées de l'exécution du présent arrêté, sont :

- Le Maire de la commune d'Orsay,
- La Directrice des services techniques de la commune d'Orsay,
- La Directrice Générale des services de la commune d'Orsay,
- La Responsable du Centre de Proximité Intercommunal d'Orsay et Bures sur Yvette,
- Le Commissaire de Police de Palaiseau,
- Le Chef de service de la Police municipale de la commune d'Orsay.

**Article 6** - Une ampliation sera adressée pour information aux personnes suivantes :

- Le Chef du PC de secteur des Sapeurs-Pompiers de Palaiseau,
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Orsay Les Ulis,
- Le Directeur du SIOM.

**Article 7** - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le **29 AOÛT 2023**

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

**29 AOÛT 2023**

